



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5340 du 08/07/2015

Erratum à la circulaire n°5332 du 30 juin 2015 (circulaire de recommandations relatives aux inscriptions – décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur)

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Enseignement supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- Année académique 2015-2016
- Du _____ au _____

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Etudiants non-résidents

Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles subventionnées par la Communauté française concernées par le décret ;
- Aux Autorités des Hautes Ecoles (organisées ou subventionnées) concernées par le décret ;
- Aux Recteurs des institutions universitaires concernées par le décret ;
- Aux Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des institutions universitaires ;
- Aux Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles

Pour information :

- A la Fédération des Etudiants francophones
- A l'Union des Etudiants de la Communauté française
- Aux vérificateurs de l'Enseignement supérieur

Signataire

Directrice générale

Mme Chantal KAUFMANN

Personnes de contact

Service général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Nom et prénom	Téléphone	Email
LAHLOU Nadia	02/690.87.96	nadia.lahlou@cfwb.be
BODART Olivia	02/690.87.98	olivia.bodart@cfwb.be
COLLARD Nadine	02/690.87.99	nadine.collard@cfwb.be
DUJARDIN Christine	02/690.88.17	christine.dujardin@cfwb.be
KARA Arife	02/690.85.49	arife.kara@cfwb.be

OBJET : Circulaire de recommandations relatives aux inscriptions – décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur – Erratum.

Par la présente, je vous informe que la modification suivante est apportée à la circulaire susmentionnée:

A la page 21, au point 3.5 (notification des résultats par l'institution), la phrase « la publication sera faite le mercredi 9 septembre 2015 à 18 heures au plus tard » est complétée par les mots suivants : « sauf pour le cursus de médecine, pour lequel la publication interviendra le vendredi 11 septembre 2015 à 18 heures au plus tard ».

Je vous remercie de votre collaboration.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN.